



un établissement



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
D'INSTALLATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
CONSTITUTIVE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Compte rendu du 21 novembre 2016

PARTICIPANTS

Présents :

Philippe MAHE, Préfet de Meurthe-et-Moselle

Membres élus

Philippe AUBRY, Christine BERTRAND, Jean BOONEN, Marie-Christine BOUDOT-DESHONS, André CARLOTTI, Daniel CERUTTI, Jacques-Philippe CHEVALIER, Marie-Jo DAVANZO, Marie DE METZ NOBLAT, Christian FAIVRE, Hervé GARNIER, Stéphane ROBERT-GRANDJEAN, Pierre GRILLOT, Denis HEFTRE, Jacques HENRION, Jérôme KIEFFER, Valérie LUNG-BROGLIA, Adeline MASSON-THOMAS, Marianne MAURICE, Brigitte MEYER, Véronique MILLET, Stéphane MORETTI, François PELISSIER, Philippe PERRIN, Laurence REBECK, Daniel RODER, Gilles SCHAFF, Nathalie UDASSE, Didier VAUCOIS

Permanents

Natalia FONTENEAU, Chef de Cabinet ; Christine LACOSTE, Assistante du Directeur Général, Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général ; Eric TAVERNE, Directeur Communication

Excusés :

Membres élus

Arnaud HABRANT pouvoir à François PELISSIER
Patricia GUIRLINGER pouvoir à Philippe AUBRY
Delphine MANZANO pouvoir à Laurence REBECK
Jean-Louis KAYSER pouvoir à Gilles SCHAFF

SOMMAIRE

1	Installation de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle	3
1.1	Installation - Ouverture par Monsieur le Préfet	3
1.2	Accueil par le doyen d'âge.....	3
1.3	Installation des membres de la CCIT par Monsieur le Préfet	3
2	Election du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle	5
3	Allocution du nouveau Président	8
4	Election des autres membres du Bureau.....	11
5	Mise en place des commissions réglementaires	13
5.1	Commission des Finances : désignation des membres	13
5.2	Désignation du président de la Commission des Finances	13
5.3	Commission des marchés : désignation des membres	13
5.1	Désignation du président de la Commission des Marchés.....	14
6	Information sur les missions du Directeur Général.....	15
7	Information sur la prise illégale d'intérêt	16
8	Désignation du suppléant du Président à l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (<i>article R711-57 du Code de Commerce</i>)	17
9	Date de la prochaine Assemblée Générale	17
10	Questions diverses	17
10.1	Séminaire des élus.....	17
10.2	Information sur l'installation des commissions	17
10.3	Vœux économiques.....	17
11	Intervention de Monsieur Philippe MAHE, Préfet de Meurthe-et-Moselle	18

Annexes

Annexe 1 : Déclarations de candidature aux fonctions de membre du Bureau

Annexe 2 : Arrêté du Préfet autorisant d'augmenter le nombre de membres du Bureau

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle s'est réunie en Assemblée Générale le lundi 21 novembre 2016, à 18h dans ses locaux, 53 rue Stanislas à Nancy.

1 Installation de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle

1.1 Installation - Ouverture par Monsieur le Préfet

Monsieur Philippe MAHE, le Préfet de Meurthe-et-Moselle déclare ouverte la séance de l'Assemblée Générale.

Il appelle ensuite le doyen d'âge des membres nouvellement élus (Jacques CHEVALIER) à qui il cède la présidence.

Il appelle également les deux membres élus les plus jeunes afin de former un bureau d'âge : Monsieur Pierre GRILLOT et Monsieur Jérôme KIEFFER.

Applaudissements

1.2 Accueil par le doyen d'âge

Monsieur le Préfet donne la parole au Doyen d'âge, Monsieur Jacques CHEVALIER, pour un discours d'accueil.

Jacques CHEVALIER informe l'Assemblée Générale que la CCI dispose d'un délai de six mois suivant le premier renouvellement pour mettre son règlement intérieur en conformité avec les nouveaux textes selon l'article 40 II de la loi du 23 juillet 2010.

Jacques CHEVALIER donne la parole à Monsieur le Préfet pour procéder à l'installation des membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle.

1.3 Installation des membres de la CCIT par Monsieur le Préfet

Monsieur le Préfet donne lecture du procès-verbal du recensement général des opérations électorales de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle et procède à l'installation de la nouvelle assemblée.

Il cite les dix membres élus qui siègent à la fois à la CCI Grand Est et à la CCI de Meurthe-et-Moselle :

Monsieur AUBRY Philippe, Section Commerce
Madame DE METZ NOBLAT Marie, Section Commerce
Monsieur GARNIER Hervé, Section Commerce
Monsieur CERUTTI Daniel, Section Industrie
Monsieur Didier VAUCOIS, Section Industrie
Madame Marianne MAURICE, Section Industrie
Madame Adeline MASSON THOMAS, Section Industrie
Monsieur François PELISSIER, Section Services
Madame Christine BERTRAND, Section Services
Monsieur Gilles SCHAFF, Section Services

Ensuite Monsieur le Préfet annonce les noms des 23 membres élus qui siègeront uniquement à la CCIT de Meurthe-et-Moselle:

Madame GUIRLINGER Patricia, Section Commerce
Monsieur Stéphane MORETTI, Section Commerce
Madame Nathalie UDASSE, Section Commerce
Monsieur André CARLOTTI, Section Commerce
Monsieur Stéphane ROBERT GRANDJEAN, Section Commerce
Monsieur Pierre GRILLOT, Section Commerce
Monsieur Jérôme KIEFFER, Section Commerce
Madame Valérie LUNG BROGLIA, Section Industrie
Madame Laurence REBECK, Section Industrie
Monsieur Christian FAIVRE, Section Industrie
Monsieur Jacques HENRION, Section Industrie
Madame Marie-Christine BOUDOT DESHONS, Section Industrie
Monsieur Jean BOONEN, Section Industrie
Monsieur Philippe PERRIN, Section Industrie
Madame Delphine MANZANO, Section Services
Monsieur Jacques CHEVALIER, Section Services
Madame Marie-Josée DAVANZO, Section Services
Monsieur Arnaud HABRANT, Section Services
Monsieur Denis HEFTRE, Section Services
Madame Brigitte MEYER, Section Services
Madame Véronique MILLET, Section Services
Monsieur Daniel RODER, Section Services
Monsieur Jean-Louis KAYSER, Section Services

L'Assemblée Générale est installée.

Monsieur le Préfet demande à M. le Doyen d'âge Jacques CHEVALIER de procéder à l'élection du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle

2 Election du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle

M. le Doyen d'âge Jacques CHEVALIER donne lecture de l'article R 711-13 du Code de Commerce : « *Après chaque renouvellement, les chambres de commerce et d'industries territoriales élisent un bureau composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un trésorier, d'un trésorier adjoint et d'un ou deux secrétaires. L'autorité de tutelle peut autoriser l'augmentation du nombre de membres du bureau (...)* »

Il précise qu'une demande de dérogation a été effectuée auprès du Préfet de Région pour la désignation de 2 vice-présidents supplémentaires.

Annexe 2 : Arrêté du Préfet autorisant d'augmenter le nombre de membres du Bureau

M. Le Doyen d'âge indique que les déclarations de candidature aux fonctions de membre du bureau ont été remises au Directeur Général avant la séance.

Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général, confirme que les déclarations de candidature lui ont bien été remises avant la séance.

Monsieur le Doyen d'âge Jacques CHEVALIER demande si il y a des candidats au poste de président.

François PELISSIER se porte candidat.

Monsieur le Doyen d'âge Jacques CHEVALIER demande si il y a d'autres candidats au poste de président.

Pas d'autres candidats.

Philippe AUBRY indique que les élus de la CGPME (catégorie Commerce) souhaitent manifester leur volonté de travail en commun au sein de la CCI de Meurthe-et-Moselle avec un seul objectif : de défendre les intérêts de toutes les entreprises, ils ont décidé de ne pas présenter de candidat à la présidence et lors du vote s'abstiendront.

Monsieur le Doyen d'âge Jacques CHEVALIER propose l'élection à bulletin secret et indique que les bulletins de vote blancs sont dans le dossier des membres.

Il demande au Directeur Général Jean-Christophe KLEIN de faire le recensement des pouvoirs.

Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général, indique qu'il y a 4 pouvoirs et précise, le nom du mandant et du mandataire :

Arnaud HABRANT donne pouvoir à François PELISSIER

Delphine MANZANO donne pouvoir à Laurence REBECK

Jean-Louis KAYSER donne pouvoir à Gilles SCHAFF

Patricia GUIRLINGER donne pouvoir à Philippe AUBRY

M. Le Doyen d'âge Jacques CHEVALIER invite les membres à voter en les appelant un par un par ordre alphabétique.

AUBRY Philippe

BERTRAND Christine

BOONEN Jean

BOUDOT – DESHONS Marie Christine

CARLOTTI André

CERUTTI Daniel

CHEVALIER Jacques-Philippe

DAVANZO Marie Josée

DE METZ NOBLAT Marie

FAIVRE Christian

GARNIER Hervé

GRANDJEAN Stéphane

GRILLOT Pierre

GUIRLINGER Patricia - pouvoir à Philippe AUBRY

HABRANT Arnaud - pouvoir à François PELISSIER

HEFTRE Denis

HENRION Jacques

KAYSER Jean Louis - pouvoir à Gilles SCHAFF

KIEFFER Jérôme

LUNG BROGLIA Valérie

MANZANO Delphine - pouvoir à Laurence REBECK

MASSON THOMAS Adeline

MAURICE Marianne

MEYER Brigitte

MILLET Véronique

MORETTI Stéphane

PELISSIER François

PERRIN Philippe

REBECK Laurence

RODER Daniel

SCHAFF Gilles

UDASSE Nathalie

VAUCOIS Didier

Le décompte et le dépouillement des bulletins de vote sont faits par le bureau d'âge.

A l'issue du vote, Monsieur le Doyen d'âge Jacques CHEVALIER proclame les résultats :

Nombre de votants : 33

Nombre de bulletins exprimés : 23

Nombre de bulletin blanc : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre d'absentions : 10

François PELISSIER est élu Président au 1er tour (23 voix).

Applaudissements

Monsieur Le Doyen d'âge cède son fauteuil au président élu.

3 Allocution du nouveau Président

« Je souhaite tout d'abord féliciter tous les membres élus sans exception. Je vous remercie pour la confiance que vous venez de me témoigner pour assurer la présidence de notre chambre de commerce dans le contexte si particulier que nous vivons. En effet, nous attendons les décisions du Conseil d'Etat qui seront rendues publiques mercredi et qui définiront le contexte réel dans lequel nous devons agir pour les 12 mois et/ou les 5 ans à venir.

Il nous revient de construire et bâtir une organisation et une gouvernance qui puissent être au service de nos entreprises, de nos territoires, de l'emploi, de la création de richesse, de la cohésion sociale, de l'innovation ... quel que soit le cas de figure.

Nous devons ici montrer un bel exemple d'unité et d'engagement pour surmonter les écueils de la division qui frappe la Lorraine.

Nous avons dans notre chambre de Meurthe-et-Moselle des atouts et des points forts très importants pour réussir cette unité et construire l'avenir :

Notre Bilan :

1) Infrastructures :

Port, plus de 5M€ d'investissements, 10 000 m2 de plateforme containers, +5% de croissance, 1 train par jour pour Marseille et Paris (400 caisses par semaine, 30 000 caisses par an).

Aéropole Grand Nancy Tomblaine, DSP sur 15 ans, 5M€ d'investissements, hangars, 80 emplois, 15 entreprises installées, taxi way, avitaillement, restaurant, pépinière, rallongement de piste pour 36 avions au lieu de 15, +5% d'augmentation, co-avionnage Wingly...

Services : Catalogue de 150 offres aux entreprises, 1 500 diagnostics CCI Map réalisés, 12 000 visites d'entreprises par an, plus de 8 000 clients avec 86% de taux de satisfaction...

1900 créateurs accueillis par an vus en tant que chef de file, 39 projets de financement pour 11M€, 200 entreprises accompagnées à l'export par an, 10 missions export par an.

Formation et Emploi : 1^{er} centre de formation du Grand Est, 1 200 contrats d'apprentissage par an, 1 500 formations pour les demandeurs d'emploi, 2 000 salariés en formation continue, 1 200 jeunes formés à l'Ecole de la 2^{ème} chance, groupement d'employeurs GECCILOR : 170 collaborateurs, création de CCI Emploi...

Territoires : 5 antennes créées, chaque entreprise est à moins de 30 minutes des services de la CCI, 27 conventions avec les réseaux territoriaux, ATP, zones d'activités, 22 conventions Territoires, portail des réseaux (10 000 abonnés).

Evénements : Journée des Consuls, Business Cool Festival, Forum EcoRévolutions, Journées Nationales Portes Ouvertes, Nuits d'Orientation, Dîners de l'Entreprises...

Fonctionnement interne :

- Fiscalité la plus faible de France, 22% du CA seulement (70% les autres CCI) ;*

- *Activité CA de 22 à 32 M€, somme des CA des 3 autres CCI lorraines, 13 filiales ;*
- *Certification ISO 9001 sur tous les services (unique en France) ;*
- *Rénovation des locaux (plateforme services, patrimoine)*

Régionalisation :

49% de fiscalité en moins de 3 ans, diminution de 28% de nos effectifs, 10,5 M€ d'économie de charges, budget à l'équilibre, 1 chambre unique lorraine, en attente du jugement du Conseil d'Etat, la suppression des CCI en tant que entité juridique représente une économie de 1,5 M€ par an.

Notre projet :

Nous allons déployer le projet mis au point par 120 chefs d'entreprises pendant 9 mois avec unité unique dans l'histoire économique (35 organismes et réseaux).

70 propositions nouvelles en sus de toute la base de services actuels avec des objectifs définis, des budgets définis dans tous les domaines (Commerce, Industrie, Services) que ce soit sur Industrie du Futur, International et Transfrontalier, Formation, Création, Territoires, Communication et Evènementiel...

Les points clefs sont :

- 1) Notre rôle est être partenaire privilégié des collectivités*
- 2) Notre mission : tryptique : Influenceur, Animateur, Opérateur*
- 3) Notre partenariat économique : avec les syndicats patronaux, les branches et fédérations professionnelles*
- 4) Anticipation des changements : Révolution numérique, robotique, intelligence artificielle*
- 5) Proximité : Antennes, délégations territoriales, animations*

Ce projet doit se déployer au sein de la nouvelle CCI Grand Est et nous devons défendre une position forte de défense de nos intérêts.

Quelle gouvernance, Qui aura le pouvoir ? Quelle majorité va décider pour :

- *Le Président, la Direction, le Siège ?*
- *Qui payera pour les coûts de la régionalisation alsaciens et champardennais alors que nous avons déjà assumés les nôtres (enjeux en plusieurs millions d'euros)*
- *De même pour le juste retour de fiscalité à hauteur de 2 ;2 M€ pour la Lorraine (1,7 M€ pour la Champagne Ardennes, 0,5 M€ pour l'Alsace)*

Dans un tel contexte nous engagerons des actions fortes dans les jours à venir :

- 1) Chambre CCI Métropolitaine (cercle de 14 CCITM)*
- 2) Préservation de nos intérêts en Meurthe-et-Moselle pour empêcher toutes les décisions contraires à la CCIT Lorraine si le Conseil d'Etat reconnaissait la validité de l'Arrêté ministériel sur la création de la CCIT Lorraine.*

Les élus :

Nous devons être exemplaires dans notre engagement :

- *Garantir une compétences sur les dossiers et pour cela adopter un comportement basé sur la recherche d'informations, sur l'écoute et la formation ;*
- *Avoir un triple approche : Audace (Innovation), Courage (Défendre une position dans l'intérêt collectif) et la Responsabilité (Financière, cohésion d'équipe...)*
- *Garantir une défense de nos intérêts au-delà de la multiplicité et la richesse des*

personnalités pour défendre les décisions collectives qui seront prises.

Sur la base de ces exigences, nous devons agir en chefs d'entreprises au service de notre projet consulaire et au service de nos entreprises et nos territoires.

A nous tous de saisir l'occasion de fonctionner en parfaite synergie et de renforcer les synergies et la cohésion avec les syndicats patronaux, les fédérations et les branches professionnelles et ainsi avancer ensembles, unis, forts, mobilisés.

Mon rôle en tant que président sera de tracer le cap, définir la vision, réunir toutes nos forces et prendre du recul politique pour toujours veiller aux intérêts de nos entreprises et de nos territoires.

Vous pouvez compter sur moi pour que nous agissions avec audace, courage et responsabilité, pour que nous menions un projet ambitieux, avec ces 70 propositions, pour obtenir le meilleur de cette équipe plurielle, pour avancer avec une unité retrouvée, et pour engager tous les combats afin de faire gagner la Meurthe-et-Moselle, puis la Lorraine, et enfin le Grand Est.

Je suis très honoré de votre confiance et je nous souhaite une belle réussite collective pour ce mandat qui commence. »

Applaudissements

4 Election des autres membres du Bureau

Le président nouvellement élu propose de procéder à l'élection du Bureau.

« Pour incarner ce propos, je souhaite partager avec vous maintenant en toute transparence l'exercice complexe de la mission de gouvernance que vous m'aviez confiée.

J'ai souhaité tenir compte des sensibilités qui se sont exprimées, des nouveaux entrants et de la nécessité d'apprentissage, de la parité, de la disponibilité et des compétences, des territoires... Tous ces paramètres ne sont pas faciles à intégrer mais avec patience, persévérance, dialogue, éthique il est possible de trouver un équilibre qui préserve au mieux notre capacité d'action dans l'unité.

Je vous propose un mode d'organisation qui repose à la fois sur 5 commissions :

- 1) Infrastructures et Territoires,*
- 2) Services et Entreprise,*
- 3) Commerce et Tourisme,*
- 4) Formation et Emploi,*
- 5) Institution.*

Et sur 5 territoires :

- 1) Pays Haut*
- 2) Pont à Mousson*
- 3) Toul*
- 4) Lunéville*
- 5) Grand Nancy*

Auxquels s'ajoutent 3 commissions réglementaires :

- 1) Commission des Finances*
- 2) Commission des Marchés*
- 3) Commissions Conflits d'intérêts*

Sur cette architecture opérationnelle, il convient de définir un Bureau qui respectera plusieurs objectifs :

- Chaque territoire représenté*
- Représentativité patronale*
- Parité 5 hommes, 4 femmes*
- Expérience et renouveau : 5 sortants, 4 entrants*
- 1 vice-président pour chaque commission opérationnelle (Infrastructures et Territoires, Services et Entreprise, Commerce et Tourisme, Formation et Emploi, Institution)*
- Equilibre entre élus Grand Est (6) et Territoire (3)*

Ainsi je vous propose de former un Bureau composé de :

1^{ER} Vice-Président : Gilles SCHAFF

Vice-Président : Jacques CHEVALIER

Vice-Présidente : Delphine MANZANO

Vice-Président : Daniel CERUTTI

Vice-Président : Philippe AUBRY

Trésorier : Marie-Jo DAVANZO

Trésorier-adjoint : Adeline MASSON THOMAS

Secrétaire : Christine BERTRAND »

Le Président propose de voter à main levée pour l'ensemble de la liste proposée

Proclamation des résultats par le Président :

Le Bureau est élu à l'unanimité au premier tour de scrutin.

Le Président indique que, conformément à l'article R 711-13 du Code de Commerce, le Président (François PELISSIER - Services), le Vice-Président (Daniel CERRUTI - Industrie) et le Vice-Président (Philippe AUBRY - Commerce) « représentent les 3 catégories professionnelles, à savoir les activités commerciales, industrielles ou de services ».

5 Mise en place des commissions réglementaires

5.1 Commission des Finances : désignation des membres

Le Président rappelle le rôle de la Commission des Finances (*article A712-33 du Code de Commerce*) : « *La Commission des Finances examine les budgets, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, préalablement à leur adoption par l'assemblée générale : elle lui présente un compte rendu ce cet examen* ».

Article 11-1-2 : Composition

La commission des finances comporte quatre membres élus, en dehors du Président, du Trésorier, de leurs délégués [article A 712-34 Code de commerce]. Ils sont élus par l'Assemblée générale [article A712-32 Code de commerce].

Le Président propose les désignations suivantes :

1. Marianne MAURICE
2. Jacques CHEVALIER
3. Gilles SCHAFF
4. Daniel CERUTTI

Secrétaire administratif nommé parmi les collaborateurs de la CCI (article 9-2-3 du RI) :
Laurent PERREIN

Le Président soumet ces propositions à l'Assemblée pour un vote à main levée

L'Assemblée Générale valide ces propositions de désignations.

5.2 Désignation du président de la Commission des Finances

Le Président propose la désignation de Marianne MAURICE

Le Président soumet cette proposition à l'Assemblée pour un vote à main levée

L'Assemblée Générale valide cette proposition de désignation.

5.3 Commission des marchés : désignation des membres

Extrait du Règlement Intérieur :

« Article 10-2-1 : Composition

Membres avec voix délibérative :

La Commission des marchés est composée de quatre membres titulaires et quatre membres suppléants désignés par l'Assemblée générale en son sein en dehors du Président, du Trésorier et de leurs délégués. [AG du 24 juin 2013]

Le président de la Commission des marchés est désigné par l'Assemblée générale de la Chambre

parmi les membres titulaires ayant voix délibérative sur proposition du Président.

Membres avec voix consultative :

Sont membres de la Commission des marchés avec voix consultative :

de droit, le représentant de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) pour les procédures prévues par le code des marchés publics.

Toutes personnes que le Président juge utile de convoquer en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation et notamment, des agents des services sur proposition du Directeur général.... »

«Article 10-2-3 : Attributions

La Commission des marchés a pour attributions :

- d'examiner les projets de marchés en procédures formalisées préalablement à leur signature ;*
- de former le jury de concours pour les concours de maîtrise d'œuvre ou d'architecture organisés en vue des travaux soumis à cette procédure ;*
- de former la Commission du dialogue compétitif pour les projets de marchés soumis à cette procédure ;*
- de former la Commission de délégation de service public pour les opérations soumises à cette procédure ;*
- de classer les candidatures et les offres remises en procédures adaptées lorsqu'elle est saisie.*

La Commission s'assure dans tous les cas où elle est saisie du respect des procédures mises en œuvre et de la régularité des opérations d'ouverture des plis réalisés par les services, son Président se fait remettre tous les documents et registres permettant ces vérifications.... »

Le Président propose la désignation de :

Membres titulaires avec voix délibérative

1. Jean BOONEN
2. Daniel RODER
3. Marie-Christine DESHONS BOUDOT
4. Valérie LUNG BROGLIA

Membres suppléants avec voix délibérative

1. Laurence REBECK
2. Brigitte MEYER
3. Christian FAIVRE
4. Philippe PERRIN

Le Président soumet cette proposition à l'Assemblée pour un vote à main levée
L'Assemblée Générale valide ces propositions de désignations.

5.1 Désignation du président de la Commission des Marchés

Le Président propose la désignation de Jean BOONEN

Le Président soumet cette proposition à l'Assemblée pour un vote à main levée

L'Assemblée Générale valide cette proposition de désignation.

6 Information sur les missions du Directeur Général

Après chaque élection, le président informe l'Assemblée générale des attributions du Directeur général [article R711-70 Code de commerce].

Extrait du Règlement Intérieur :

Article 8-2 : Attributions

La fonction du Directeur général revêt trois aspects :

- fonction de conseil des élus,
- fonction de direction des services,
- mise en œuvre des actions.

Conseil des élus

Le Directeur général participe de droit à toutes les instances de la Chambre et en assure le secrétariat général.

Il assiste les membres élus dans l'exercice de leurs fonctions. A ce titre, il les informe des conditions de régularité dans lesquelles les décisions doivent être prises et a la charge de leur mise en œuvre et du contrôle de régularité de toutes les opérations correspondantes [article R711-70 Code de commerce].

Il informe les membres élus des évolutions législatives et réglementaires concernant l'organisation et le fonctionnement de l'établissement.

Le Directeur général participe à l'élaboration des orientations stratégiques du projet de Chambre, des objectifs de la Chambre, et les traduit en termes budgétaires avec le Président.

Il informe le Président de l'évolution de la réglementation, en étudie les conséquences et propose les éventuelles modifications nécessaires.

Il met en place les actions décidées par la Chambre, conseille le Président dans son action.

Il assiste ou représente le Président, à sa demande, dans les relations avec la presse, les pouvoirs publics et l'environnement économique et institutionnel.

Le Directeur général assiste les élus dans le cadre des missions particulières qui leur sont confiées – plus particulièrement le Trésorier - et met à leur disposition les informations dont il dispose.

Direction des services

Les services de la Chambre sont placés sous son autorité hiérarchique. Il est seul chargé de l'animation de l'ensemble des services ainsi que du suivi de leurs activités, de la réalisation de leurs objectifs et du contrôle de leurs résultats dont il rend compte au Président [article R711-70 Code de commerce].

Il est chargé de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des collaborateurs placés sous son autorité. Il assume la responsabilité de l'application et du respect des règles d'hygiène et de sécurité dans le cadre et les limites des moyens financiers qui lui sont alloués [statut du personnel des CCI].

Le Directeur général anime l'équipe hiérarchique constituée par les Directeurs ou chefs de services et leur délègue des responsabilités. Il peut constituer un comité de direction et décide de sa composition.

A partir des choix stratégiques décidés par l'Assemblée générale, le Directeur général propose au Président un organigramme des services, définit les fonctions des agents, les révisé le cas échéant et propose si nécessaire des créations de poste.

Il lui revient d'arrêter une organisation interne, des méthodes de gestion, procédures administratives, contrôle de la qualité des services, du budget, c'est-à-dire un ensemble de mesures concourant au bon fonctionnement de la Chambre.

Il contrôle le contenu et la cohérence des informations que ses services souhaitent transmettre aux élus.

Le Directeur général assure la gestion quotidienne du personnel. Il décide, en accord avec le Président, des classifications, sanctions, rémunérations, appréciations.

Il cherche en permanence à assurer la meilleure occupation du personnel. Il contrôle les conditions de travail. Il décide du programme de formation. Il assure les relations avec les représentants du personnel. Il assiste les élus dans le cadre de la commission paritaire locale.

Mise en œuvre d'actions

Le Directeur général établit un plan d'entretien des locaux, définit les travaux à entreprendre et décide de l'affectation des locaux. Il propose les investissements nécessaires.

Le Directeur général dirige l'exécution du projet de Chambre et du budget, en contrôle la réalisation et rend compte au Président, en assurant les liaisons nécessaires avec le Trésorier.

Article 8-3 : Exclusivité, devoir de réserve et principe de neutralité

Il doit consacrer tout son temps professionnel à sa fonction de Directeur général de la Chambre. Il est astreint au devoir de réserve et, dans l'exercice de ses fonctions, au respect du principe de neutralité [article R711-70 Code de commerce].

L'Assemblée Générale prend acte.

7 Information sur la prise illégale d'intérêt

Un formulaire de déclaration d'intérêts a été envoyé à tous les membres titulaires. Il doit être renvoyé impérativement à Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général, **avant le 8 décembre 2016**.

Tout membre astreint à la déclaration d'intérêts doit déclarer **toute détention d'intérêts, acquise postérieurement à la déclaration initiale**, dans le mois qui suit l'acte ou l'opération ayant entraîné la modification de la situation. **Il en va de même pour toute perte d'intérêts déclarés.**

L'Assemblée Générale prend acte.

8 Désignation du suppléant du Président à l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (article R711-57 du Code de Commerce)

Dans le cas où le président de la CCIT de Meurthe-et-Moselle se verrait empêché pour une Assemblée Générale de CCI France, il y sera représenté par son suppléant.

Le Président propose la désignation de : Gilles SCHAFF

Le Président soumet cette proposition à l'Assemblée pour un vote à main levée

L'Assemblée Générale valide cette proposition de désignation.

9 Date de la prochaine Assemblée Générale

La prochaine Assemblée Générales est fixée au 12 décembre 2016 à 18h00.

L'Assemblée Générale prend acte.

10 Questions diverses

10.1 Séminaire des élus

Le Président François PELISSIER propose d'organiser une ou deux séances d'information et de présentation de l'ensemble de la richesse de l'institution et de ses services durant le 1^{er} trimestre 2017.

L'Assemblée Générale prend acte.

10.2 Information sur l'installation des commissions

Le Président François PELISSIER propose mettre ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2016.

L'Assemblée Générale prend acte.

10.3 Vœux économiques

Le Président François PELISSIER informe qu'avec l'accord des Présidents du MEDEF, de la CGPME et de plusieurs fédérations, une cérémonie de vœux économiques sera organisée début janvier 2017 pour réunir l'ensemble des acteurs économiques afin de montrer que la CCI s'engage dans la dynamique de l'unité et de la performance.

Le Président François PELISSIER remercie Monsieur Philippe MAHE, Préfet de Meurthe-et-Moselle de sa présence, de son investissement sur le champ économique, son engagement auprès

des entreprises du département et lui donne la parole.

11 Intervention de Monsieur Philippe MAHE, Préfet de Meurthe-et-Moselle

« Merci Monsieur le Président. Tout d'abord je souhaite vous féliciter, mesdames et messieurs les élus, et vous encourager pour ce travail important qui est désormais le vôtre, cette Assemblée est renouvelée à plus de 50%, c'est un travail pour vous, c'est un travail pour votre Président, c'est un travail pour le Directeur Général et ses services.

Les encouragements, parce que notre société a besoin de corps d'intermédiaires, a besoin de lieux importants où les responsables que vous êtes, peuvent échanger, peuvent débattre, peuvent décider de leur propre avenir. Je crois, tout simplement, que les chambres consulaires, que ce soit dans le domaine agricole que je fréquente assidûment, la chambre de Métiers que j'ai installé il y a quelques jours ou la chambre d'industrie et de commerce, ce sont des instances, des organisations dont notre pays a besoin, ce sont des organisations qui n'ont pas vieilles, même si ce sont des vieilles dames parfois, mais ce sont des organisations dont nous avons besoin. A fortiori, lorsque dans un pays ou on a, malheureusement, trop tendance parfois, à se diviser, à fracturer, à observer ce que font les et uns les autres, d'une certaine manière, parfois stigmatiser, mais nous en avons besoin. Et cette chambre, indépendamment de son projet qui est porté par vous, Monsieur le Président, et par votre Bureau nouvellement élu, indépendamment de ce projet, je crois qu'il ne faut pas oublier les fondements et les ressources que génère une chambre consulaire dans le travail d'adhésion à une société, comme la société française.

Donc, je vous félicite tout à l'abord, je vous encourage.

Je vous encourage, Monsieur le Président, parce qu'on voit tout de suite que vous rentrez dans le vif du sujet, la feuille de route est importante, elle est dense.

Depuis 2010, date de votre première élection, vous n'avez pas chômé, vous avez mis en route un certain nombre de chantiers très importants qui s'inscrivent à la fois dans le territoire départemental, dans le territoire de notre nouvelle Grande Région et qui s'inscrivent aussi dans le territoire métropolitain.

Moi, qui suis depuis plus de 15 mois dans ce département, je mesure l'influence qui est la vôtre, la vôtre personnellement, Monsieur le Président, et celle des institutions consulaires et des institutions patronales. Je connais déjà un certain nombre d'entre vous, assez bien, même très bien, puisque vous m'aviez invité parfois dans les entreprises.

Je vous en remercie, je suis toujours reçu de manière professionnelle, conviviale...

Je ne suis pas là non plus pour dire ce qui va bien, je suis là surtout pour voir ce qui ne va pas bien, et ce qu'on peut améliorer. Il y a des pistes importantes sur qu'il faut faire et ce qu'il faudrait faire.

Et à chaque fois dans les entreprises de ce territoire que je découvre et je redécouvre, je mesure quel l'engagement qui est le vôtre, l'engagement pour créer de la richesse, parce que c'est ça une entreprise : c'est créer de la richesse, créer de la valeur ajoutée...

Il ne faut pas en avoir honte, il ne faut avoir de la pudeur mal placée.

Créer de la richesse dans un pays est une nécessité, vous créez, vous investissez et j'ai pu mesurer

aussi quels étaient les efforts que vous faisiez pour investir.

Pour investir que ce soit dans l'immobilier, dans le matériel, dans la robotisation, parfois dans un matériel dit banal, quand on me dit : « J'ai réussi à acheter un camion pour une tournée supplémentaire entre 6h et 8h du matin » sur une telle entreprise, dans une entreprise petite le plus souvent, mais on voit bien que c'est un acte de management, un acte qui est posé après une mure réflexion.

Je mesure aussi l'engagement familial et à chaque fois je mesure que votre engagement personnel est un engagement familial même si votre entreprise n'est pas familiale.

Donc, ça signifie que dans ce territoire lorrain et le territoire de la Meurthe-et-Moselle il y a un engagement très fort, il y a un engagement par rapport au développement de ce territoire : on est dans une entreprise, qui est dans une commune, dans un canton, dans une métropole, et là, je retrouve aussi un certain nombre d'engagements qui sont les vôtres dans le développement et dans l'intérêt de porter le développement institutionnel parce que vous avez un regard évidemment sur tout ce qui se passe au niveau institutionnel.

Vous avez relaté, Monsieur le Président, votre engagement personnel et l'engagement sans faille de votre institution en faveur de la création de la Métropole du Grand Nancy. C'est vrai que vous en mesurez d'ores et déjà les vertus et on n'a pas fini d'en mesurer les vertus dans le paysage de la compétition territoriale qui est la nôtre. Parce que les territoires c'est une compétition, c'est une compétition à tous les niveaux, entre les grandes villes, et dans les départements, entre les territoires.

Donc, moi je veille sur ce territoire, à ce qui il ait le moins de déséquilibre possible. J'ai l'occasion de le dire à de multiples reprises, sachez que j'y suis fortement attaché.

Je souligne le travail qui a été fait avec Madame Bertrand, au titre des responsabilités qu'elle a par ailleurs, en mobilisant des chefs d'entreprises et tous le réseau qu'elle anime au sein du MEDEF pour que sur tout le territoire meurthe-et-mosellan toutes les entreprises se sentent concernées par l'emploi, par le développement. C'est important de bien faire comprendre que l'action de l'Etat est une action subsidiaire par rapport à ce que vous faites, nous mettons en œuvre des dispositifs, mais c'est vous qui créez, c'est vous qui investissez, c'est vous qui créez de l'emploi et c'est vous qui créez de bonnes conditions pour l'emploi et richesse.

Pour autant, on est dans un système français et un système européen et je ne veux pas croire que l'Etat a toujours le mauvais rôle. L'Etat doit avoir le rôle de facilitation, un rôle d'aménageur, un rôle d'évaluation... mais il ne peut pas le faire tout seul. Et c'est la raison pour laquelle l'Etat doit construire des alliances et moi, mon rôle, c'est de construire les alliances avec les entreprises, avec les réseaux d'entreprises, avec les territoires également, pour bien mesurer que dans certains territoires il y a des difficultés profondes, soit pour recruter, soit pour se loger, soit pour circuler et tout ce qui fait votre cadre de vie pour que l'entreprise se porte mieux demain, aujourd'hui, qu'hier.

Parce que c'est ça le progrès. Et ici on est dans une chambre de progrès. Vous en avez fait la démonstration, Monsieur le Président, à travers votre feuille de route.

C'est une feuille de route qui m'intéresse, elle m'intéresse parce que je vais piocher un certain nombre d'éléments de votre menu pour pouvoir accélérer un certain nombre de dossiers, et j'ai besoin de complices pour pouvoir accélérer un certain nombre de dossiers pour la Meurthe-et-Moselle. Je voudrait vous en citer quelque uns : l'A 31bis, il y en d'autres sur l'accessibilité, il y en a d'autres sur la formation, sur l'innovation, sur le développement d'un certain nombre de filières,

sur la sécurité. Et je salue les représentants de la section commerce qui sont sensibilisés au sujet de la sécurité au quotidien.

Moi, je suis votre homme, Monsieur le Président et je suis prêt à développer avec vous un certain nombre de partenariats.

Je ne suis que votre autorité de tutelle, autorité de tutelle qui n'intervient qu'à bon escient pour essayer de mieux comprendre ce que vous faites. Je sais que cette chambre est bien gérée grâce à toute l'action qui est menée par la Direction Générale en particulier et les commissions installées. Donc, ce sera un rôle plus, de compréhension, un rôle d'activation de certains de nombre de sujets au bénéfice du territoire de Meurthe-et-Moselle.

Je ne saurai achever mon propos au-delà de l'encouragement pour le travail que vous faites, vous réalisez pour ce territoire, sans évoquer le contexte dans lequel nous sommes. Nous sommes dans un contexte d'apesanteur puisque la décision du Conseil d'Etat s'agissant de la pérennité ou non du Décret du 11 avril dernier sera venue mercredi prochain. On en discute, on en parle, on échange régulièrement avec le président. Selon le sens de cette décision, il y aura un certain nombre de décisions qui seront à prendre ultérieurement en conséquence. Décisions qui ne devront pas passer au détriment de ce territoire, de la force et l'unité de ce que vous mettez en place ici. C'est important, et la démonstration à travers les votes, cette démonstration de l'unité et de force, donc il faudra en tenir compte quel que soit le sens de la décision qui sera rendue par le Conseil d'Etat. Cette situation est unique en France donc elle mérite un examen particulier de la part du Gouvernement, de la part du Préfet de Région et de moi-même... Donc, on attendra mercredi... Le sens de ce que nous ferons ensemble c'est de conserver cette force et unité pour le territoire de Meurthe-et-Moselle...

Merci pour votre accueil, Monsieur le Président.

Je vous donne rendez-vous le 12 décembre puisque j'ai cru comprendre que vous m'aviez invité de manière implicite, Monsieur le Président, même si ce n'est pas encore formalisé. Puisque il y a une décision du Conseil d'Etat le 23 novembre, votre Assemblée Générale du 12 décembre sera importante et il s'agira pour vous, comme pour moi, de nous expliquer.

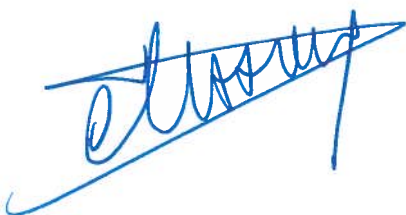
Donc, si vous n'y voyez pas d'inconvénient l'autorité de tutelle sera présente le 12 décembre et je crois que le fait que vous et moi sommes autour de la table est une garantie pour l'ensemble des membres de votre chambre et l'ensemble des élus de ce territoire.

Merci à tous.

Applaudissements

Le Président François PELISSIER demande si des personnes ont d'autres remarques à formuler. Dans la négative, et étant donné que l'ordre du jour est épuisé, il lève la séance à 19h10.

**Le Président,
François PELISSIER**



**La Secrétaire,
Christine BERTRAND**

